

Marques et modèles de l'Union européenne : bilan de l'année 2019 APRAM /EUIPO



Vendredi 29 novembre 2019 de 9h00 à 17h30



Maison des Arts et Métiers – 9 bis Avenue léna –Paris

Matinée sous la présidence de Clotilde Piednoël, Présidente de la Commission Relations internationales et européennes, Inlex IP Expertise

- (O) 09:00 09:15: Accueil des participants
- 09:15 09:20 : Allocution de bienvenue, Valérie Dorey, Présidente de l'APRAM
- 09:20 09:30 : Présentation de la journée et des intervenants, Clotilde Piednoël, CPI, cabinet Inlex IP Expertise
- 09:30 10:00 : « 2020 2025 : Tour d'horizon », Christian Archambeau, Directeur Exécutif de l'EUIPO
- (C) 10:00 10:45 : « Marques Décisions majeures de l'année sur les motifs relatifs », Arnaud Folliard, Juriste, Service Contentieux, Département "Affaires juridiques et Coopération internationale" de l'EUIPO
- (O) 10:45 11:15 : Pause
- « L'héritage de l'arrêt Formula 1 », Karin Sandberg, Avocat associée du Cabinet Harmsen Utescher
- « Jurisprudence de l'année sur les dessins et modèles européens », Aurélie Guétin, CPI, cabinet Novagraaf
- (C) 12:30 12:45 : Questions Débat avec la salle sur le programme de la matinée
- (C) 12:45 14:15 : Cocktail déjeunatoire offert par la société CLARIVATE ANALYTICS COMPUMARK



Marques et modèles de l'Union européenne : bilan de l'année 2019

APRAM / EUIPO



Vendredi 29 novembre 2019 de 9h00 à 17h30



Maison des Arts et Métiers – 9 bis Avenue léna –Paris

Après-midi sous la présidence de Julien Delucenay, Vice-Président de la Commission Relations internationales et européennes, Cabinet DESBARRES et STAEFFEN

- (C) 14:30 14:45 : « Coopération entre les agences et la Commission Européenne : cohérence générale de l'action de L'UE en Propriété intellectuelle », Paul Maier, Directeur de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, de l'EUIPO
- (C) 14:45 15:15 : « L'appréciation de l'usage sérieux d'une marque tri-dimensionnelle dans l'Union Européenne », Marie-Laure Bonnaffous, Manager Propriété Industrielle, FENDI
- (C) 15:15 16:00 : « L'exigence de clarté et précision du libellé d'une marque », Vincent Ruzek, Juriste, Service Contentieux Département "Affaires juridiques et Coopération internationale" de l'EUIPO
- (C) 16:00 16:45 : « Marques Décisions majeures de l'année sur les motifs absolus », Julien Canlorbe, Avocat associé du Cabinet Meridian Avocats
- (C) 16:45 17:00 : Questions Débat avec la salle
- (C) 17:00 : Cocktail de clôture